

LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE VAR

La Fondation du patrimoine est une organisation privée à but non lucratif, sous le contrôle de l'Etat. Elle a été fondée en 1996 par 13 grands groupes privés et son objectif général est la restauration du patrimoine bâti principalement non classé au titre des Monuments historiques et naturel. Son champ d'activités est varié : il peut s'agir de patrimoine immobilier tels que des restanques, lavoirs, fontaines ou des bâtiments plus importants à l'image du chantier mené actuellement au Domaine du Rayol sur l'Hôtel de la Mer. Mais aussi de patrimoine mobilier comme des bateaux « pointus », un char américain qui a servi au débarquement de Provence, des œuvres d'art... Et enfin, le patrimoine naturel, qui passe par la renaturation, la transformation de friches etc.

La Fondation, permet de fédérer les énergies en faisant le lien entre les maîtres d'ouvrages et les mécènes. Pour cela, elle s'appuie sur un réseau national de 800 bénévoles, dont une quarantaine en PACA et 80 salariés dont 3 en PACA.

Dans le Var la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département et 40 % des communes adhérentes aident au fonctionnement de la Délégation.

La Fondation du patrimoine accompagne les propriétaires, qu'ils soient des particuliers, des associations ou des collectivités en majorité des petites communes.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET LES ASSOCIATIONS

La Fondation soutient les projets publics de restauration de sites avec un intérêt patrimonial (menés par des collectivités ou des associations) via le lancement d'une collecte de dons auprès d'entreprises et de particuliers. Dans le Var, les projets soutenus sont essentiellement des édifices religieux, compte tenu de son grand nombre dans le patrimoine français, et plutôt du patrimoine rural puisque les petites communes ont de gros besoins mais souvent peu de moyens. D'autant que c'est plutôt dans ces communes que l'on trouve encore du patrimoine à sauver : contrairement aux villes plus importantes, il n'a tout simplement pas été détruit.

AIDER AUSSI LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Pour les particuliers, la Fondation a la capacité d'octroyer un label qui permet de défiscaliser 50% à 100% du montant des travaux. Il s'agit d'une disposition spécifique à la Fondation inscrite dans le code des impôts. Pour bénéficier de ce label, il faut répondre à plusieurs conditions : se situer dans une ville de moins de 20 000 habitants ou dans une zone classée « site patrimonial remarquable », ce qui est de plus en plus fréquent dans le Var puisque c'est le cas de Toulon-centre, Hyères centre, Brignoles et bientôt Fréjus et Saint-Raphaël. Il faut également que l'architecte des bâtiments de France (ABF) donne un avis favorable : il est la caution technique et vérifie que le bâtiment présente un intérêt patrimonial. Et enfin, le site doit être visible depuis la voie publique ou accessible plusieurs jours par an au public.

DES MÉCÈNES LOCAUX ET NATIONAUX

La Fondation du patrimoine peut abonder le projet en aides directes qu'elles soient locales (mécénat, partenariat) ou nationales (Mission patrimoine, prix, concours, Fonds impact ou encore programme thématique). Outre les programmes de la Fondation du patrimoine, les mécènes nationaux à l'image de la Fondation Total Energies qui est par exemple intervenue pour la restauration du Rayolet au Domaine du Rayol, la Délégation Var compte un club de mécènes varois. Il se compose de cinq entreprises dont Eiffage construction, Les Vins Bréhan, Sele, un cabinet de Notaire, qui décident elles-mêmes de l'attribution de leurs fonds. Elles ont par exemple participé au projet du patrimoine de l'eau à Entrecasteaux. La cause de la restauration du patrimoine est plutôt bien perçue pour les entreprises car c'est un sujet porteur auprès des collaborateurs et cela leur confère un ancrage territorial. En 2021, le Club a soutenu deux projets dans le département à hauteur de 15 000 €.



1. Pigeonnier de Brue-Auriac © Fondation du patrimoine
2. Le Castellat de Forcalqueiret © Commune de Forcalqueiret
3. Orgue de l'église de Varages © Fondation du patrimoine
4. Lavoir et patrimoine de l'eau d'Entrecasteaux © Fondation du patrimoine
5. L'église Saint-Jean l'Évangéliste à la Valette du Var © Commune de Valette du Var
6. La Villa Beau Rivage à la Seyne-sur-Mer © Fondation du patrimoine